

AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

Régate de Ligue WINDFOIL Pays de la Loire

Samedi 05 Mai 2018
Noimoutier 85330
EVM Fort St Pierre(85020)
5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) incluant l'annexe B pour les windsurfs*
- 1.3 les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux : WINDFOIL

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour de l'épreuve.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
WINDFOIL	10 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

5 Mai 2018 de 10h à 13h

5.2 Jauge et contrôles :

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
05/05/2018	13h30	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h00.

5.5 Le premier jour de course, un briefing coureur sera tenu au « poste de secours » à 12h45, plage des Sableaux..

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées selon la Prescription Fédérale à l'EVM Fort St Pierre, poste de secours, plage des Sableaux.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les WindFoil, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. La règle B4 des RCV s'applique pour les WindFoil.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 La règle 90.3 et l'annexe B8 pour les WindFoil, des Règles s'appliquent. (Système de points A MINIMA).

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupes.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Tel : 02 51 39 32 62

ecole.voile@ville-noirmoutier.fr